



Qu'est-ce qu'un expert fiscal diplômé ?

Ce n'est pas toujours facile à s'imaginer. Vous avez ainsi 3 définitions ci-dessous, sachant qu'une liste plus technique de nos prestations exemplatives figure sous l'onglet « fiscalité » du site web.

1. Définition simple

Elle est basée sur un dialogue réel, entre Louis et son fils alors âgé de 5 ans, dans une discussion quotidienne.

- Tu sais ce que je fais comme travail ?
- Oui, toi papa ton travail c'est de faire les impôts pas trop grands.
- C'est juste, mais c'est quoi des impôts ?
- Ben, c'est des sous.

2. Définition ChatGPT (question posée : c'est quoi un expert fiscal diplômé suisse ?)

En Suisse, un expert fiscal diplômé est un professionnel spécialisé dans les questions fiscales. Pour devenir un expert fiscal diplômé, une personne doit généralement obtenir une formation et une certification spécifiques dans le domaine de la fiscalité suisse.

Voici quelques éléments qui caractérisent un expert fiscal diplômé en Suisse :

1. **Formation spécialisée** : Un expert fiscal diplômé aura suivi une formation spécialisée dans le domaine de la fiscalité suisse. Cela peut inclure des études en droit fiscal, en comptabilité, en finance, ou dans des domaines connexes.
2. **Certification** : En Suisse, les experts fiscaux diplômés peuvent être membres d'organismes professionnels ou détenir des certifications spécifiques qui attestent de leurs compétences et de leur expertise en matière fiscale.
3. **Connaissance approfondie de la législation fiscale suisse** : Un expert fiscal diplômé sera familiarisé avec les lois fiscales suisses, les réglementations en vigueur et les

procédures fiscales. Il devrait être en mesure de conseiller les particuliers et les entreprises sur la manière de minimiser leur charge fiscale de manière légale et conforme aux règlements.

4. **Conseil fiscal** : Ces experts fournissent des conseils fiscaux stratégiques aux particuliers et aux entreprises, les aidant à optimiser leur situation fiscale, à planifier les impôts, à respecter les obligations fiscales, et à se conformer aux lois fiscales.

5. **Mises à jour constantes** : Étant donné que les lois fiscales évoluent, un expert fiscal diplômé en Suisse devrait rester constamment informé des changements législatifs et des mises à jour dans le domaine fiscal.

Il est important de noter que les exigences spécifiques peuvent varier en fonction du canton en Suisse. Les experts fiscaux diplômés peuvent travailler en tant qu'indépendants, dans des cabinets d'experts-comptables, ou au sein de grandes entreprises. Ils jouent un rôle crucial dans la gestion fiscale, la planification financière et la conformité fiscale pour les individus et les entreprises en Suisse.

3. Définition plus large (partiellement reprise du site de l'OREF, l'Ordre Romand des Experts Fiscaux diplômés)

Les compétences d'un expert fiscal diplômé reposent sur de vastes connaissances en matière de droit fiscal, d'économie d'entreprise, de comptabilité, de droit des obligations et des sociétés ainsi que de droit successoral. Logiquement, l'expert fiscal diplômé se distingue par sa connaissance de la pratique et son approche multidisciplinaire.

L'évolution de l'environnement économique ainsi que sa globalisation ont profondément modifié le paysage fiscal suisse et international au cours de ces dernières années. Il est ainsi impératif pour le contribuable de pouvoir bénéficier des meilleurs conseils de la part de professionnels rompus à tous les domaines du droit fiscal suisse et international.

La formation de haut niveau dispensée ainsi que les exigences posées pour l'obtention du diplôme d'expert fiscal, en particulier les années de pratique professionnelle, sont les garantes du haut degré de compétences dont disposent un expert fiscal diplômé et le gage de son excellence en matière de conseil fiscal.

Le domaine est néanmoins tellement vaste que chaque expert fiscal diplômé dispose de ses propres domaines de compétences, en partie liés au marché auquel il est confronté. Par exemple, un expert actif dans un cabinet de conseil fiscal en Valais n'aura pas les mêmes devoirs ou points de vue qu'un expert fiscal travaillant pour l'AFC ou une autre administration fiscale. Un expert spécialisé en TVA le sera peut-être moins dans la fiscalité des privés. De même, un expert d'une grande multinationale ne traitera pas les mêmes dossiers qu'un autre engagé plutôt sur le marché suisse. Les 26 lois fiscales cantonales font d'ailleurs que la pratique peut différer entre chaque canton.

En résumé, le champ des possibles est presque illimité, surtout avec un regard international. Néanmoins, un expert fiscal diplômé doit aussi reconnaître ses limites et pouvoir se spécialiser dans son champ de prédilection.

.....

FIN

.....